



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**  
**Jeudi 15 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle Cutullic de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur LAMANT Teddy, Madame PACAUD Dorothée, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Madame VALLEE Ginette, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur DEVILLE Thierry qui a donné pouvoir à Madame COUET Sabine, Madame BOUREL Mélissandre qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Monsieur TOURET Eric qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Secrétaire de séance : Monsieur GENTES Hervé.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 27 – Pouvoirs : 8 – Votants : 35



**DEL2023-087 VOTE DES TARIFS DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Après examen par le Bureau Communautaire, la Commission Sport Culture et la Commission Finances du 30 mai 2023, je vous propose la révision des tarifs de l'Ecole Intercommunale de Musique pour l'année scolaire 2023-2024 :

	QF	2022-2023	2023-2024
frais de dossiers (par familles)		19,4 €	20,0 €
1er enfant	1	159,6 €	162,2 €
	2	176,4 €	180,6 €
	3	194,9 €	201,7 €
	4	213,2 €	222,8 €
2ème enfant	1	102,7 €	104,3 €
	2	115,9 €	118,7 €
	3	129,0 €	133,5 €
	4	142,2 €	148,6 €
3ème enfant	1	81,0 €	82,3 €
	2	96,1 €	98,4 €
	3	110,6 €	114,5 €
	4	125,1 €	130,7 €
Demandeurs emploi	1	81,6 €	82,9 €
	2	95,9 €	98,2 €
	3	110,4 €	114,3 €
	4	124,3 €	129,9 €
adultes 18 ans et +	1	263,2 €	267,4 €
	2	289,6 €	296,6 €
	3	316,0 €	327,1 €
	4	342,2 €	357,6 €
Etudiants 18 - 25 ans sur justificatifs	1	164,5 €	167,1 €
	2	183,0 €	187,4 €
	3	201,4 €	208,4 €
	4	219,8 €	229,7 €
prêts instruments	1	80,5 €	81,8 €
	2	88,2 €	90,3 €
	3	93,5 €	96,8 €
	4	98,8 €	103,2 €
pratiques collectives uniquement CCSE	1	81,7 €	83,0 €
	2	94,7 €	97,0 €
	3	107,9 €	111,7 €
	4	121,1 €	126,5 €
pratiques collectives uniquement EXTERIEURS	1	116,0 €	117,9 €
	2	131,6 €	134,8 €
	3	146,1 €	151,2 €
	4	160,6 €	167,8 €
Concerts		5 €	5,5 €

QF	VALEURS
QF1	0 à 768
QF2	769 à 1400
QF3	1401 à 2036
QF4	2036 et +

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à  
33 voix pour  
2 abstentions

**Le Secrétaire de séance,**  
**GENTES Hervé**



**Le Président,**  
**MOREZ Yannick**

acte publié sur le site internet de l'EPCI le 22 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEL2023087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023